

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 Septembre 2014

Convocation : le 18 septembre 2014

Présents : Mesdames VASSEL , LE MOULT, BERGERON, CORBIN, RISCH, PLAGNAT et BARBAZANGES,
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, VALLON, LADREYT, HURLIN

Excusé : Monsieur GUERIN

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 25 Juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LADREYT

Eric GUERIN a donné procuration à Gilbert DEJOURS

Une minute de silence a été observée en l'honneur d'Hervé GOURDEL, victime du terrorisme, et les drapeaux ont été mis en berne pour une durée de 3 jours.

- **Délibération : déclassement d'un chemin rural quartier Rocoule**

Suite à une modification du chemin rural de Rocoule, il convient de délibérer pour déclasser sur une cinquantaine de mètres une partie du chemin.

Après en avoir délibéré les élus souhaitent reporter cette délibération à une prochaine séance de conseil municipal pour proposer et étudier l'aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 219 sur la parcelle AE 101.

Ce projet va être matérialisé sur plan par le cabinet de géomètre Rémy et Faure et va être soumis aux propriétaires de la parcelle AE 101.

- **Aire de covoiturage du Fringuet :**

La DDT vient d'émettre un avis favorable pour une aire de covoiturage sur les parcelles AN 154 et AN 155 qui permettrait un accès sécurisé sur la RD 269. Ce projet après aménagement du terrain permettra le stationnement d'une douzaine de véhicules. Le Conseil Général de l'Ardèche participera au financement de l'opération qui devrait être suivie et réalisée par la Communauté de Communes Rhône Crussol qui possède la compétence transport.

Une rencontre sur site aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 à 15 h 30.

- **Eco lotissement : agrément logements sociaux / publicité**

Le panneau publicitaire a été installé au lotissement en bordure de la départementale.

La publicité va être faite sur différents sites spécialisés pour la vente des 6 lots.

Une inauguration du lotissement viabilisé associant l'ensemble des participants à l'opération ainsi que la population a été programmée pour le samedi 25 octobre 2014 à 11 heures sur site. Denis Dupin, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme organise cette manifestation.

Villas communales : présentation en 3 D à l'équipe municipale de l'avant projet sommaire et des dernières modifications apportées au projet des 2 villas.

- **Travaux en cours :**

la Bâtie de Crussol / rue de la Ceinture : Entre le 22 et le 3 octobre il sera réalisé par l'entreprise Colas un enrobé rue de la Ceinture (un enrobé de couleur rose sur le secteur du restaurant « l'Ange Gourmand ») ainsi que des aménagements d'espaces réservés au fleurissement.

les Combeaux : les travaux sont désormais terminés. Une inauguration de ces travaux se déroulera le vendredi 3 octobre 2014 à 17 h 30 en présence des riverains, des techniciens de la Communauté de Communes et du Syndicat mixte du canton de Saint Péray, la presse ainsi que les membres de la commission voirie.

Le Temple de la Bâtie : l'issue de secours et la rampe d'accès handicapés qui ont été réalisées pourraient être subventionnés par le Conseil Général, le dossier de demande de subvention doit être transmis avant le 15 octobre.

La façade sud va être prochainement refaite par l'entreprise BATHAIL pour reprendre le crépi fissuré.

Enfin, une étude thermique et acoustique du bâtiment va être confiée au SDE 07 avant d'envisager d'éventuels travaux de rénovation.

- **Urbanisme : instruction des permis de construire :**

A compter du 1^{er} janvier 2015 et suite à l'abandon de la mission par les services de la DDT, l'instruction des permis de construire sera traitée par le nouveau service urbanisme de la Communauté de Communes Rhône Crussol en cours de constitution.

Pour l'utilisateur, aucun changement, les renseignements et la réception des dossiers continuera de se faire en mairie. Pour la commune de Champis, ce transfert de charges de l'état vers les collectivités est estimé à près de 4 000 € par an.

- **Mutualisation des services :**

Les collectivités locales vont être confrontées dans les 3 prochaines années à une baisse massive des concours de l'état avec une diminution annoncée de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Dans ce contexte, il devient indispensable de réfléchir aux économies à réaliser. La réforme territoriale devrait supprimer les chevauchements de compétence. La mutualisation des services au niveau de l'intercommunalité pourrait permettre à terme quelques économies.

La loi fait désormais obligation aux communautés de communes d'élaborer un schéma de mutualisation.

La mutualisation, c'est la mise en commun temporaire ou pérenne de ressources humaines, techniques, patrimoniales ou financière.

Une réflexion a d'ores et déjà été engagée entre la Communauté de Communes Rhône Crussol et les communes membres qui seront amenés à valider ou invalider le projet de mutualisation.

A noter qu'un coefficient de mutualisation va permettre de mesurer le niveau de mutualisation des services. Ainsi, plus le niveau de mutualisation sera élevé, plus le montant des dotations de l'intercommunalité sera important. Ce nouveau mécanisme aura des conséquences financières sur les communes et sur la Communauté de Communes Rhône Crussol.

- **la Tribu : projet espace de vie sociale : avis :**

Lors de la séance du conseil municipal de Juillet, Hélène Faure, directrice de la Tribu avait exposé son projet qui vise à développer le lien social entre les habitants. Le coût financier annuel pour les communes du plateau est estimé à 3000 €, subventions CAF déduites. Après réflexion, les élus de Champis adoptent une position de principe favorable à ce projet qui demandera le soutien des autres communes du plateau.

- **Ecole : accueil périscolaire :**

Le 2 septembre, 186 enfants ont retrouvé le chemin de l'école d'Alboussière Champis dont 41 de notre commune en appliquant les nouveaux rythmes scolaires. A ce stade, il est trop tôt pour établir un bilan de la semaine de 5 jours d'école.

Concernant, l'accueil périscolaire assuré par la Tribu, les effectifs semblent stables par rapport à l'année dernière. En moyenne, une vingtaine d'enfants se répartissent dans les différents ateliers proposés (sport, dessin, nature, musique).

- **La CLECT : commission d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Rhône Crussol :**

Présentation par le Maire du fonctionnement de la CLECT suite à l'intégration au 01 janvier 2014 des communes de Charmes et de Saint Georges.

Le rôle de la CLECT est de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui revient aux communes, c'est-à-dire la différence entre les ressources (recette de taxe professionnelle) désormais perçues par la communauté de communes et les charges (coût des services) transférées par les communes.

- **Déploiement de la fibre optique :**

Un projet de déploiement de fibre optique en aérien est prévue route des Crêtes. Une rencontre entre les élus de la Communauté de Communes Rhône Crussol, des techniciens Orange est fixée au mardi 07 octobre.

- **CCAS : centre communal d'action sociale :**

La commission CCAS composée d'élus (Dejours Gilbert, Le Moulth Nathalie, Vallon Guénolé, Barbazanges Françoise, Corbin Isabelle, Plagnat Indiana) et de membres associés (Margirier Patricia, Monestier Caroline, Dauphine Rolande et Badel Madeleine) se réunira en mairie de Champis le vendredi 17 octobre 2014 à 17 heures.

- **La Comédie de Valence :**

La Comédie de Valence, CDN Drôme-Ardèche, présente chaque saison des spectacles de théâtre et de danse dans les salles des fêtes des villages de Drôme et d'Ardèche. Ils présentent notamment fréquemment des spectacles à Lamastre, Vernoux-en-Vivarais, Colombier-le-Vieux et dans la communauté de communes de Rhône-Crussol.

La Comédie de Valence est missionnée par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Drôme pour proposer des spectacles de qualité professionnelle aux communes locales.

Une présentation de leurs activités sera faite aux élus de Champis le vendredi 14 novembre 2014.

- **Extension de la Maison d'Assistantes Maternelles : Réserve parlementaire :**

Un projet d'investissement pourrait être subventionné par Olivier Dussopt sur sa réserve parlementaire à hauteur de 10 000 €. Les élus après en avoir délibéré souhaitent déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'extension de la Maison d'Assistantes Maternelles qui pourrait être réalisé en 2015.

- **Congrès des Maires :**

Le 97 e congrès des maires se déroulera à Paris les 25, 26 et 27 novembre 2014.

- **Délibération N° 24 /2014 Concours du Receveur Municipal / attribution d'indemnité :**

Le Conseil Municipal de CHAMPIS,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux maximal à Monsieur GERMONT Christian.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Christian GERMONT.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

